

LEGENDE



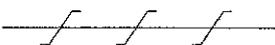
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.



I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas toutes indiquées sur le plan.



PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.



PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas toutes indiquées sur le plan.

T7 Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.